



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 décembre 2019 à 20 heures 30 minutes
Place de l'Hôtel de Ville

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEMANGE Michel.

Présents :

Mme ABEL Françoise, Mme BAROTTE Mauricette, Mme BELLAMY Valérie, M. BOULANGER Patrick, Mme CLAUDEL Josette, M. DEMANGE Michel, M. DESMOUGINS Philippe, Mme FAIVRE Danièle, M. GERMAIN Philippe, Mme GRIFFAULT Henriette, M. GUYON Bernard, Mme HERTELER Françoise, Mme LAURENT Catherine, M. LE ROUX Yves, M. NICHINI Christian, M. PETIN Eric, Mme RENAUX Sandrine, M. SENGLER Gilles, M. VALENTIN Didier

Procuration(s) :

Mme THIRIAT Christiane donne pouvoir à M. GERMAIN Philippe, Mme MILLOTTE Nathalie donne pouvoir à Mme RENAUX Sandrine, Mme FERREIRA Déolinda donne pouvoir à Mme HERTELER Françoise, M. THIOLIERE Frédéric donne pouvoir à M. LE ROUX Yves, M. TISSERAND Jean-Charles donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, M. REMY Michel donne pouvoir à Mme CLAUDEL Josette

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme CALVINHO Augusta, Mme FERREIRA Déolinda, Mme GILLET Laurence, Mme MILLOTTE Nathalie, M. REMY Michel, M. THIOLIERE Frédéric, Mme THIRIAT Christiane, M. TISSERAND Jean-Charles

Secrétaire de séance : Mme RENAUX Sandrine

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 27 09 2019 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2019-077 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 03

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 novembre 2019,

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 03 au Budget **PRINCIPAL**, telle qu'elle a été présentée.

2019-078 - FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 novembre 2019,

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget de l'**EAU**, telle qu'elle a été présentée.

2019-079 - FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 novembre 2019,

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 02 au Budget de l'**ASSAINISSEMENT**, telle qu'elle a été présentée.

2019-080 - FINANCES LOCALES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de **17 674.83 €** et la comptabilisation sur l'exercice comptable 2019 des sommes de 4 775.66 € à l'article comptable 6541 « créances admises en non-valeur » et de 12 899.17 € à l'article 6542 « créances éteintes ».

2019-081 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS RENOVATIONS FAÇADES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les demandes de subventions qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2019-082 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION PARCELLE POUR CREATION TROTTOIR – RUE DE LA COTOLLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 1007, à titre payant, pour la somme de 180 € avec incorporation dans le domaine public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant,

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

2019-083 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION PARCELLE POUR AIRE DE RETOURNEMENT – ALLEE DU GRAND PONT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B 793, à titre payant, pour la somme de 666 € avec incorporation dans le domaine public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant,

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

2019-084 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION PARCELLE POUR AIRES DE JEUX ET PLACES DE STATIONNEMENT – LIEU-DIT LA MAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AD 374, à titre gracieux, avec intégration dans le domaine public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant,

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

2019-085 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION PARCELLE RUE DE BELLEVUE – REGULARISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 640, à titre gracieux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant.

2019-086 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION PARCELLES VELODROME - PERRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la cession à M. PERRIN Didier des parcelles cadastrées AN 88p - AN 91 - AN 92 - AN 93 - AN 95 - AN 96 - AN 329p - AN 331 - AN 410p situées lieu-dit Champ Maillot, d'une superficie totale de 2 458 m², à titre payant pour la somme de 24 580 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

2019-087 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION PARCELLES VELODROME – SAMPIETRO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la cession à M. SAMPIETRO Mickaël des parcelles cadastrées AN 73p - AN 74p - AN 75 - AN 76 - AN 77p - AN 79p - AN 225p - AN 405 - AN 406p - AN 408p - AN 410p - AN 413 situées lieu-dit Champ Maillot, d'une superficie totale de 3 671 m², à titre payant pour la somme de 20 190,50 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

2019-088 – DOMAINE ET PATRIMOINE – DECLASSEMENT PARCELLE ROUTE DE XENNOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation à l'usage du public de la bande concernée,

PRONONCE le déclassement d'une bande de terrain d'une superficie de 120 m², située route de Xennois, en vue de sa cession à la SCI API représentée par M. PIERRAT,

DECIDE de l'incorporation de la bande de terrain dans le domaine privé communal,

MODIFIE en conséquence le tableau de classement des voies communales.

2019-089 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LOSANGE – DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de la société LOSANGE pour l'implantation d'un SRO.

2019-090 – RESSOURCES HUMAINES – REGLEMENT DE FORMATION – MODIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du règlement de formation.

2019-091 – RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION A LA PREVOYANCE – MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser une participation employeur fixée à 10 € par agent ayant souscrit une offre prévoyance « maintien de salaire », labellisée ou sous convention de participation le cas échéant,

DIT que la participation sera versée mensuellement directement aux agents à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-092 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE CDG 88 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS DE SERVICE DU POLE CARRIERES – INSTANCES PARITAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du Pôle Carrières – Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges,

PREVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité.

2019-093 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE CDG 88 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN MISSION TEMPORAIRE – RENOUELEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le CDG 88 relative à la mise à disposition de personnel en mission temporaire.

2019-094 – RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024 – MANDATEMENT DU CDG 88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MANDATE le Centre de Gestion des Vosges pour :

- Lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,
- Recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2017, 2018 et 2019 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des éléments de consultation).

DIT que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents « affiliés » à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, longue maladie, maladie longue durée, maternité / adoption / paternité / accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire,
- Agents « non affiliés » à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité / adoption / paternité / accueil de l'enfant, maladie ordinaire, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

DIT que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021,**
- Régime du contrat : capitalisation intégrale.

PRECISE que cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. A la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au printemps 2020), le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération.

2019-095 – ENSEIGNEMENT – COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CONSEILS D'ECOLES – MEMBRES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Suite à l'élection des représentants des parents d'élèves de novembre dernier, voici les élus volontaires :

- Ecole du Fossard : Mme BAUER Fanny
- Ecole de la « Tortue Bleue » : M. CASSIS Jean
- Ecole de Seux : M. VIGNERON Thibaud

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la désignation de ces membres.

2019-096 – ENSEIGNEMENT – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS – AVENANT AU REGLEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant au règlement actuel sur le fonctionnement des structures communales.

2019-097 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur les propositions d'ouvertures des commerces les dimanches.

PRECISE que les restrictions préfectorales demeurent applicables.

2019-098 – SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES-VOSGES – DISSOLUTION ADMINISTRATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la dissolution du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges au 31 décembre 2019 à minuit, sous réserve de et simultanément à la reprise de sa compétence par le PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées le 1^{er} janvier 2020 à 0 heure,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

2019-099 – SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES-VOSGES – CONDITIONS DE LIQUIDATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer, lors de sa dissolution, l'ensemble de l'actif et du passif du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges, ainsi que son personnel, à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges,

PRECISE que cette liquidation interviendra au 31 décembre 2019 à minuit, sous réserve de la dissolution du syndicat mixte et simultanément à la reprise de sa compétence par le PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées le 1^{er} janvier 2020 à 0 heure,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

2019-100 – INTERCOMMUNALITE – CCPVM – MODIFICATION DES STATUTS SUITE NOUVELLE COMPETENCE FACULTATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification statutaire à venir de la CCPVM suite à la prise de la nouvelle compétence facultative.

2019-101 – INTERCOMMUNALITE – CCPVM – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), adopté le 04 juillet 2019.

2019-102 – INTERCOMMUNALITE – CCPVM – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).

2019-103 – SICOVAD - RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel du SICOVAD.

2019-104 – SDANC – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les modifications statutaires proposées.

2019-105 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.


Le Maire,
Michel DEMANGE



